



Parc national
de **La Réunion**

N° 2026-009

Coordonnateur(-rice) du dispositif de sensibilisation et de surveillance « feux de forêts et d'espaces naturels » (H/F)

Conditions d'accès :

Poste contractuel de droit public (CDD temps plein 6 mois)

Conformément aux dispositions de l'article L.131 8 du code général de la fonction publique, cet emploi est ouvert aux personnes en situation de handicap, sous réserve de satisfaire aux exigences liées aux missions du poste (Cf « Conditions particulières de la mission »)

Prise de poste souhaité au 1^{er} juillet 2026

Contexte et présentation de la structure :

Le parc national de La Réunion, créé par le Décret 2007-296 du 5 mars 2007, est géré par un établissement public à caractère administratif placé sous tutelle du ministère de l'environnement. La création du Parc national se situe dans une continuité historique de politiques pour la gestion des hauts de l'île. Elle répond à la volonté de préserver un environnement remarquable, en prenant en compte les particularités locales et les objectifs d'un développement durable du territoire.

Le patrimoine naturel réunionnais se caractérise par un volcanisme encore actif, un endémisme très important et une grande palette d'habitats, de paysages minéraux ou végétaux, qui ont justifié ; (i) le classement en parc national et (ii) l'inscription des Pitons, Cirques et Remparts de l'île de La Réunion sur la liste du Patrimoine mondial par l'UNESCO au titre de la beauté spectaculaire des paysages (critère vii) et de la richesse de la biodiversité (critère x).

Dans un contexte de croissance démographique et de développement de l'urbanisme, l'établissement public du parc national de la Réunion (PNRun) doit faire vivre et animer le projet de territoire défini par la Charte du parc national approuvée par décret le 21 janvier 2014 et dont les grands enjeux sont :

- Préserver la diversité des paysages et accompagner leurs évolutions,
- Inverser la tendance à la perte de la biodiversité,
- Valoriser le patrimoine culturel des hauts et assurer la transmission de ses valeurs,
- Impulser une dynamique de développement économique pour les hauts

Contexte de la mission :

Les patrimoines naturels et paysagers de La Réunion sont soumis à de multiples pressions d'origine anthropique au premier rang desquelles figurent l'envahissement par les espèces exotiques et les **incendies à répétitions**. L'**aléa incendie** étant élevé et souvent lourd de conséquences pour les massifs forestiers, un **Plan départemental de protection des forêts contre l'incendie (PDPFCI)** est en vigueur sur l'île depuis 2017 pour une période de 10 ans (2017-2026). Il s'agit d'un document stratégique identifiant les actions à réaliser afin d'améliorer la **prévision**, la **prévention** et la **lutte contre les incendies**.

Pour assurer une surveillance coordonnée et une réponse opérationnelle, **en particulier au moment de la période la plus sensible aux départs de feux (15/09 – 30 /12)**, un **plan ORSEC relatif à la lutte contre les Feux de forêts et d'espaces naturels** précise les dispositions spécifiques d'organisation des différents

services concernés (Préfecture, EMZPCOI, SDIS, ONF, Gendarmerie Nationale, Police Nationale, Météo-France, FAZSOI, Communes, Département de La Réunion, Parc national de La Réunion).

Au sein de l'interservices, le PNRun vient renforcer depuis 2012 la **Sensibilisation** auprès de différents usagers (randonneurs, pique-niqueurs, habitants, touristes, professionnels) mais aussi la **Surveillance**. Spécifiquement pour la surveillance « incendie en milieu naturel », 12 volontaires en engagement de service civique (3 ESC par secteur) viennent renforcer les équipes permanentes du PNRun pendant 6 mois.

Afin de garantir la cohérence de l'intervention des équipes du PNRun (agents permanents et volontaires) avec le cadre plus large de prévention des incendies, un(e) **coordonnateur(rice) « Sensibilisation et Surveillance feux de forêts et d'espaces naturels »** travaille de manière transversale avec l'ensemble des partenaires et des équipes du PNRun.

Position dans l'organisation :

Sous l'autorité du référent DFCl de l'établissement, le/la coordonnateur-riche est rattaché-e au secteur Nord du PNRun basé à Bellepierre (Saint-Denis).

Il/elle exerce son activité pour sur l'ensemble du périmètre du Parc national.

Missions et activités principales :

Le/la coordonnateur-riche se verra confier des missions et tâches s'inscrivant dans les opérations suivantes

En amont de la période à risque feux de forêt et d'espaces naturels (01/06 au 14/09/2026)

- Participer au recrutement des équipes de volontaires en engagement de service civique (ESC) ;
- Définir l'organisation de l'accueil et de l'immersion des ESC dans les différentes équipes, en lien avec le référent DFCl de l'établissement et les équipes de gestion des secteurs ;
- Assurer l'organisation des conditions d'exercice des volontaires : inventaires et commandes de matériels, EPI, en assurant la logistique associée ;
- Contribuer à la définition et l'organisation d'une formation spécifique aux volontaires ;
- Contribuer aux formations spécifiques aux agents permanents de l'établissement sur la surveillance incendie (qui pourra être mutualisé avec d'autres services), en lien avec les partenaires ;
- En lien étroit avec les secteurs du Parc national et les partenaires extérieurs, définir le mode d'organisation des tournées des équipes et les conditions pratiques d'échanges d'information en continu ;
- Contribuer à la définition du protocole de déclenchement des tournées de surveillance et plus globalement de l'ensemble de la procédure de suivi, en lien avec les partenaires de la DFCl ;
- Actualiser les « fiches réflexes » à utiliser en cas de constat de départ de feux ;
- Contribuer à la définition et à l'organisation d'une formation spécifique aux partenaires techniques le parc national, le territoire inscrit au Patrimoine Mondial, et les enjeux à défendre ;
- En lien étroit avec les secteurs et services du Parc national, proposer un programme de missions à accomplir lorsque le risque est faible (notamment sensibilisation des publics, chantiers de lutte contre les plantes exotiques envahissantes, autres) ;

Durant la période à risque élevé (15/09 au 30/12/2026)

- Contribuer à l'encadrement fonctionnel des volontaires (suivi, accompagnement, contrôle) ;
- Réaliser le suivi en continu de l'évaluation du niveau de risque sur la base des informations transmises par les partenaires (SDIS, ONF, Météo France notamment) et le déclenchement le cas échéant des tournées de surveillance ;
- Réaliser le suivi des conditions d'exercice en terme de sécurité, matérielles et logistiques ;
- En lien étroit avec les cellules de gestion des secteurs et en coordination avec les partenaires, définir de façon hebdomadaire les plannings de tournées des volontaires ;
- Préparer les remontées d'information et données pour les présenter aux partenaires lors des réunions hebdomadaires interservices tous les jeudis après-midi au SDIS (ou en Préfecture le cas échéant) ;
- Représenter l'établissement aux réunions hebdomadaires interservices tous les jeudis après-midi ;
- Organiser les tournées par massif/secteur selon les modalités décidées en réunion hebdomadaire interservices tous les jeudis après-midi ;
- Garantir le reporting de l'activité des équipes de tournées terrain ;

- Participer aux réunions d'information et d'encadrement organisées par les équipes de secteur ;
- Réaliser le suivi réactif de l'ensemble du dispositif, dont l'ajustement rapide des moyens autant que nécessaire et dans la limite des disponibilités, notamment en fonction des événements (incendies) ;
- En cas de risque faible ou nul, ajuster avec les cellules de gestion des secteurs,
- Participation possible aux cellules de crise en cas d'incendie, en fonction des besoins de l'établissement.

A l'issue de la campagne Feux de forêt et d'Espaces naturels

- Poursuivre le suivi en continu de l'activité des volontaires et le monitoring sur les constats réalisés, les actions mises en œuvre (tableau de bord à compléter) ;
- Réaliser la synthèse sur le déroulé des surveillances terrains et le retour d'expérience de l'établissement ;
- Produire les éléments de bilans techniques et financiers ;
- Contribuer à la préparation de la saison suivante, le cas échéant en proposant des ajustements en terme d'organisation en fonction des retours d'expériences ;
- Contribuer à la définition d'un diagnostic des moyens à renforcer au sein du Parc en terme de prévention du risque incendie (exemple des moyens de communication à compléter) ;
- Répondre à des demandes ponctuelles des partenaires sur la thématique incendie ;

Relations hiérarchiques et fonctionnelles :

Le/la coordonnateur-riche est sous l'autorité hiérarchique du référent DFCI de l'établissement (également adjoint au responsable du secteur nord) ou du technicien d'encadrement du secteur nord en cas de suppléance.

Il/elle est en lien avec les tuteurs et autres membres de la cellule de gestion des secteurs, de manière plus ponctuelle avec les chargés de mission de l'établissement en fonction de la nature du dossier.

Il/elle est également en lien avec le Secrétariat général pour les aspects relatifs à la gestion des ressources humaines et à la logistique.

En externe, le SDIS, la DAAF et l'ONF seront des interlocuteurs privilégiés. Il/elle peut également être en lien avec les partenaires techniques des services de l'Etat, établissement public et collectivités.

Savoirs, connaissances

- Connaissance des patrimoines naturel et culturel réunionnais et de leurs enjeux ;
- Connaissance en gestion de risques naturels (notamment incendie) ;
- Connaissance des acteurs du territoire et du contexte institutionnel ;
- Connaissance des fondamentaux de la commande publique appréciée ;
- Connaissance de la hiérarchie militaire appréciée ;
- Connaissance de base du SIG ;
- Connaissance de base des logiciels (texte, calcul,...) ;

Savoir-faire, aptitudes

- Capacité à encadrer une équipe de terrain, répartie sur des sites géographiques différents ;
- Capacité à déployer des protocoles d'organisation ;
- Repérages de terrain et cartographiques ;
- Capacité à rédiger des documents administratifs (notes, procédures) ;
- Sens développé de l'organisation ;
- Grande rigueur et méthode de travail ;
- Réactivité et rapidité d'exécution, capacité d'adaptation ;
- Capacité à dialoguer avec des interlocuteurs divers (internes, partenaires, etc.) ;
- Aptitude à l'écoute ;
- Sens de l'orientation ;
- Capacité à travailler de façon autonome (poste informatique, terrain) et en équipe ;
- Respect des délais ;

Conditions particulières de la mission :

- Bonne disponibilité, du fait de déplacement régulier sur le périmètre du parc national, notamment pour accompagner les volontaires sur le terrain ;
- Bonne condition physique du fait d'intervention en extérieur sur le terrain ;
- Travail en weekend (pas de travail les jours fériés) ;
- En fonction de certains événements, et notamment en cas d'occurrence d'une crise, des sollicitations peuvent avoir lieu de façon prolongée. Le cas échéant elles donneront lieu à récupération d'heures selon les règles en vigueur dans l'établissement.
- La gestion des crises est du ressort du Directeur de l'établissement PNRun et/ou du responsable de secteur selon les massifs concernés ;
- Durée : 8 mois
- Résidence administrative : Antenne nord du PNRun basé à Bellepierre (Saint-Denis) ;
- Congés limités en période à risque feux de forêts (15/09/26 – 30/12/2026) ;
- Horaires de 35h hebdomadaire (avec variation potentielle) ;

Conditions de rémunération :

Poste en CDD de 6 mois – possiblement contrat Projet (sous réserve d'obtention du financement).
Prise en compte de l'expérience professionnelle selon les conditions de reprise d'ancienneté prévues par la réglementation sur présentation et classement sur la grille de rémunération des personnels non titulaires en vigueur au sein de l'établissement Catégorie B selon expérience.

Modalités de dépôt de candidature :

Votre candidature (lettre de motivation et curriculum vitae détaillé est à transmettre à **Monsieur le Directeur du Parc national de La Réunion** exclusivement par courriel : contact-rh@reunion-parcnational.fr

Date limite de candidature :

La date limite de dépôt des candidatures est fixée au **25 mai 2026** pour une prise de poste au **1^{er} juillet 2026**.

186 allée des Topazes (route du Brûlé) - Bellepierre
97400 Saint-Denis

Personnes à contacter pour informations complémentaires :

Guillaume PAYET, Adjoint au Responsable du Secteur Nord et référent DFCl de l'établissement :
guillaume.payet@reunion-parcnational.fr / **0692 23 88 53**